

Numéros.	Pages.
	répartition du crédit de 61,513 fr. 97 c. accordé au titre du chapitre II, Service local, par l'arrêté du 25 avril dernier. 288
269.	Décision de M. le Commissaire Impérial, prise en la séance du Conseil d'Administration du 21 octobre 1861, portant que la mercuriale en cours continuera d'être suivie, pour la perception des droits de douane, pendant le 4 ^e trimestre 1861. 289
270.	Ordre du 31 octobre 1861, faisant rentrer à Papeete la brigade de gendarmerie stationnée à Moorea. 289
271.	Ordre du 31 octobre 1861, faisant cesser au maréchal des logis commandant la gendarmerie les fonctions de commissaire de police de la ville de Papeete. 289
272.	Décision du 31 octobre 1861, chargeant provisoirement le maréchal des logis de gendarmerie de certains détails du service de la police. 290
273.	Nominations, mutations, etc. 290



N^o 261. — ARRÊTÉ du 4 octobre 1861, portant convocation du comité consultatif d'Administration, de Commerce et d'Agriculture.

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux Iles de la Société,

Vu l'article 5 de notre arrêté du 2 août 1861, portant organisation d'un comité consultatif d'Administration, de Commerce et d'Agriculture; Sur la proposition de l'Ordonnateur f. f. de Directeur de l'Intérieur,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1^{er}. Le comité consultatif d'Administration, de Commerce et d'Agriculture se réunira en session ordinaire le 14 de ce mois (lundi), à huit heures du matin.

ART. 2. La durée de cette session est fixée à vingt jours.

ART. 3. Le comité occupera les locaux qui ont été disposés pour le recevoir dans le bâtiment des Tribunaux.

Art. 4. L'Ordonnateur f. f. de Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Messenger* et enregistré partout où besoin sera.

Papeete, le 4 octobre 1861.

Signé : E. G. DE LA RICHERIE.

Par le Commandant, Commissaire Impérial :
L'Ordonnateur, f. f. de Directeur de l'intérieur,

Signé : TRILLARD.